

Spécisme et Expérimentation animale

La récente lettre d'instruction du 28 juillet 2026 adressée à ses ministres par le Premier Ministre M. Sébastien Lecornu a reçu un accueil assez mitigé par de nombreuses associations de protection animale, à l'exception de certaines d'entre elles qui avaient été invitées à cette occasion.

Parmi les demandes (dont une première qui a été rapidement réalisée ce 1er août, avec la publication du décret sanctionnant la vente illégale des chiens et chats en animalerie prévue par la loi contre la maltraitance animale de 2021) figure au point 9 « l'encadrement des expérimentations sur les chiens en laboratoire » avec cet argumentaire : « la France doit concilier son engagement scientifique et son éthique. Si l'utilisation de chiens en laboratoire est encadrée par des normes strictes et permet des avancées médicales, il est nécessaire de privilégier des méthodes alternatives, dès lors que leur maturité scientifique sera avérée. A cette fin, je vous demande de piloter une évaluation rigoureuse des conditions et du calendrier réaliste pour une sortie de l'utilisation des chiens en recherche. J'attends à ce titre que vous me soumettiez une proposition de date cible la plus proche possible, accompagnée des mesures d'accompagnement nécessaires pour garantir une transition maîtrisée, sans affaiblir notre positionnement scientifique. Cette proposition devra être étayée par des éléments concrets, afin d'éviter toute décision prématurée qui pourrait fragiliser notre écosystème de recherche. »

Et cet argumentaire amène à beaucoup de réflexion(s)...

Le milieu de l'expérimentation animale : un milieu profondément spéciste

Soyons honnêtes : aucune norme en expérimentation animale n'est satisfaisante pour l'animal, pour son quotidien, comme aucune mise à mort ne l'est dans ce contexte. Mais si on s'en tient à des constatations basiques, il apparaît évident que les normes de maintien de ces animaux, tant au niveau de leur élevage (rappelons qu'à de rares exceptions près, les animaux de laboratoire sont issus d'élevages dédiés) que de leur quotidien en animalerie de laboratoire, sont bien plus recherchées et plus précises, plus « riches » et plus « agréables » pour certaines espèces que pour d'autres. Tout en étant, je le répète, incompatibles avec un réel bien-être. Ainsi en est-il pour les primates, les chiens et les chats, alors que l'effort n'est guère palpable pour les petits rongeurs, les poissons ou les animaux de rente : ainsi, deux rats au minimum devront se partager une cage d'une surface de 800 cm² pendant les procédures, soit par exemple 20 cm sur 40 cm...

Et une poule ne disposera pas de plus de surface au sol qu'une de ses congénères élevée en plein air (ce qui veut dire 9 poules au m², quand même) et sans accès à l'extérieur¹. Pendant ce temps, des efforts d'enrichissements, de sorties seront offerts aux primates et aux chiens, toujours insuffisants bien sûr, je le rappelle. Et même si beaucoup de techniciens et d'expérimentateurs éprouvent de la compassion et un certain attachement envers les animaux, il faut reconnaître que le temps passé pour les socialiser, rendre les gestes techniques moins pénibles à anticiper, sera bien plus important pour un chien ou un singe (quoique toujours insuffisant) que pour ces petits animaux que l'on utilise en nombre pour les procédures : les petits rongeurs, les poissons...Il faut croire que leur petitesse et leur grand nombre les invisibilisent, à moins que ce soit parce qu'ils nous ressemblent moins que les singes ? Ou qu'ils sont moins considérés comme nos compagnons de vie ? Pourtant, une vie est une vie, surtout pour cet animal pour qui elle peut être si courte (2 à 3 ans pour un rat ou une souris). On se doit de la respecter.

Ce spécisme, ce « 2 poids, 2 mesures » se rencontre aussi lors de la réhabilitation : certains laboratoires n'envisagent pas de réhabiliter poissons ou souris, d'autres acceptent de le faire mais uniquement si cela ne leur coûte rien. Il est souvent plus facile d'obtenir une aide financière d'un laboratoire quand il s'agit de réhabiliter un singe, un chien ou un chat (plus facile mais pas si facile quand même !). Quant aux animaux de rente, alors même que des fermes-sanctuaires se proposent pour la réhabilitation de vaches, cochons ou autres, peu de laboratoires encore considèrent cette possibilité. Et pourtant, il est indéniable que le regard de la société commence à peser sur les laboratoires d'expérimentation animale et doit conduire à une réelle prise en charge de cette retraite.

La société elle aussi, sans doute sans le réaliser, fait preuve d'un certain spécisme dans son intérêt pour la retraite des animaux de laboratoire : on y parle beaucoup des chiens, des singes, un peu moins des animaux de rente (hormis les « vaches à hublot » !). Ou même des chats : certes ils ne seraient « que » 574 à avoir été « utilisés » en 2024 en France, mais moins d'1% d'entre eux ont pu disposer d'une seconde vie après le laboratoire via le GRAAL (en comparaison, environ 10% des chiens « réhabilitables » l'ont été, la réhabilitation s'avérant en moyenne possible sur 80% des chiens utilisés en laboratoire)²...Que faut-il en penser ? Quant aux plus petits, même si tout un chacun connaît leur forte présence dans les laboratoires, leur sort importe encore moins, hormis pour l'emblématique lapin blanc. Peut-être parce que ce dernier ne souffre pas de la mauvaise réputation cruellement infligée aux rats et aux souris ? Ou peut-être, dans le cas des poissons, parce que leur sensibilité est encore peu reconnue et pourtant bien réelle ?

Il n'y a qu'un seul « endroit » où tous ces animaux sont à égalité : aux yeux des associations qui réhabilitent tous ces animaux sans exception, sans distinction. Certaines étant plus spécialisées dans certaines espèces certes, d'autres plus généralistes, comme le GRAAL, mais l'effort est fait pour chaque vie, du singe au petit poisson zèbre.

Alors que penser de cette instruction ministérielle ?

Tout d'abord réjouissons-nous pour ces chiens qui verront peut-être plus rapidement l'expérimentation s'arrêter pour eux. Mais les autres ? Et comment argumenter, expliquer ce choix de cesser l'expérimentation uniquement pour les chiens ? Y a-t-il une raison scientifique ou morale, éthique ?

Si on recherche du côté de la proximité phylogénétique, et aussi de ce fait de la proximité avec l'espèce humaine, cette dernière a 98% de matériel génétique en commun avec le chimpanzé, 85% avec le rat et la souris, 80% avec le chien, la vache et le chat³. L'argument ne tient pas.

Si nous nous basons sur les relations affectives que nous entretenons avec les espèces, et la domestication : certes le chien est le premier compagnon de l'homme, étant domestiqué depuis 15000 ans minimum voire 20 000, le cheval 5000 à 6000 ans, le chat depuis 7500/7000 ans avant JC (ce dernier s'est d'ailleurs domestiqué volontairement...). L'argument est donc valable, mais le dernier recensement des 73,4 millions d'animaux de compagnie en France en 2024/2025 dénombrerait 9.7 millions de chiens pour 16,7 millions de chats⁴... alors certes le lien avec notre animal domestique est un argument mais qui ne profite même pas à l'espèce la plus représentée.

Faut-il penser alors en nombre de vies sauvées en arrêtant l'expérimentation sur telle ou telle espèce ? Non plus, car dans ce cas il aurait fallu choisir la souris : plus d'1,4 million de souris et 3342 chiens utilisés en expérimentation en 2024...

Ou faut-il de ce fait raisonner en types de recherches ? Est-ce que les recherches les plus avancées le sont sur l'espèce canine ? Même si tout type de procédure peut être réalisé sur tout type d'animal, s'il semble au regard de la recherche le plus adapté, il faut mettre en avant que nombre de recherches en cancérologie, en psychiatrie, en neurosciences, sont menées sur les rats. L'argument semble de nouveau invalide.

Il reste bien sûr l'impact médiatique. Celui-ci est indéniable : chacun d'entre nous a de belles images de beagle ou de golden retriever découvrant l'herbe sous ses pattes pour la première fois, ou des images atroces de beagle contraint de respirer un gaz toxique. C'est un bon choix tactique. D'autant que d'un autre côté, il a été accepté que le centre de primatologie de la station de Rousset s'agrandisse, afin d'y élever plus de singes dédiés à l'expérimentation...Image bien moins reluisante, d'autant que personne, hormis les associations, ne se préoccupe réellement de la retraite de ces singes qui pourrait(ou non) leur être proposée⁵.

Alors, c'est un fait : cette annonce est positive. Mais pourquoi avoir choisi de la sorte une seule espèce, le chien ? Pourquoi ne pas avoir généralisé, et annoncé un réel investissement dans les méthodes alternatives, comme indiqué d'ailleurs dans cette lettre ? Ce qui profiterait à tous ? Mettre le chien en avant est certes médiatiquement parlant mais éthiquement indéfendable, tous les animaux utilisés en expérimentation étant des êtres vivants doués de sensibilité, et ce quel que soit leur lien plus ou moins fort avec l'espèce humaine.

Parlons-en, M. le Premier Ministre...

En effet, cette « maladresse » ne fait que renforcer un spécisme bien trop présent dans ce milieu bien spécifique qu'est celui de l'expérimentation animale. Mais pour y remédier, il faut bien connaître ce milieu et ses enjeux, et une association dédiée à la réhabilitation des animaux de laboratoire aurait été la bienvenue, semble-t-il, lors de cette réunion, pour y apporter son expertise :

- En définissant tout d'abord un véritable objectif calendaire de décroissance de l'expérimentation animale, pas seulement concernant les chiens, mais tous les animaux, à l'image de nos voisins britanniques
- En définissant les besoins économiques nécessaires à l'élaboration et à la validation des méthodes substitutives, et en intégrant ce nécessaire investissement au budget de la recherche
- Mais aussi, afin de répondre à la demande croissante de transparence de la société, en permettant à une association dédiée à la réhabilitation de toutes les espèces animales d'intégrer les instances « directrices » de la recherche utilisant les animaux.

Et parce qu'aussi longtemps que des animaux seront utilisés en recherche, il faudra leur offrir une seconde vie après le labo, si leur état le permet :

- En actant enfin que cette retraite ne soit plus une option, mais une obligation
- En instituant un fonds national dédié à la retraite des animaux de laboratoire
- En intégrant dans chaque demande de financementscientifique un volet budgétaire qui soit dédié à ladite retraite, et en créant l'obligation d'ydéclarer les animaux susceptibles d'être réhabilités, pour s'assurer que cela ne reste pas un vœu pieux ou une démarche de propagande...

Ce ne sont que quelques pistes, et toute l'équipe du GRAAL se met à la disposition de toute instance prête à en discuter pour avancer vers un meilleur futur de la science, sans souffrance animale...ou humaine !

-
1. Directive 2010/63/UE du Parlement européen et du Conseil du 22 septembre 2010 relative à la protection des animaux utilisés à des fins scientifiques
 2. <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/sites/default/files/2026-02/enqu-te-2024-utilisation-des-animaux-des-fins-scientifiques-39332.pdf>
 3. https://fr.scienceaq.com/Biology/1001390401.html#google_vignette
 4. <https://www.facco.fr/chiffres-cles/les-chiffres-de-la-population-animale-2/>
 5. <https://www.graal-defenseanimale.org/2026/06/01/humains-non-humains-une-retraite-pour-tous/>
-

L'autrice

Brigitte Leblanc, Vétérinaire conseil du GRAAL

Contact

Marie-Françoise Lheureux, Présidente du GRAAL

contact@graal-defenseanimale.org

07 67 57 60 24

